
Adresse de l'agent national du district de Bellac (Haute-Vienne) qui envoie le procès-verbal de la séance de la société populaire de Saint-Bonnet, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de Bellac (Haute-Vienne) qui envoie le procès-verbal de la séance de la société populaire de Saint-Bonnet, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 267-268;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28140_t1_0267_0000_19

Fichier pdf généré le 30/03/2022

lites conspireront contre notre liberté ! Jusqu'à quand des faux patriotes s'uniront à ces êtres méprisables pour tenter de saper les fondements d'une révolution à jamais mémorable !

Eh ! ne voient-ils pas que tous leurs efforts seront superflus ! et que des hommes purs et vertueux anéantiront toujours des esclaves corrompus !

Grâce à votre sage vigilance, à vos vertus républicaines, la trame la plus incidieuse, le plus noir des complots a été étouffé dans sa naissance.

Restez donc à votre poste, vertueux Montagnards. N'abandonnez point le gouvernail jusqu'à ce que vous ayez conduit au port la plus belle des révolutions : anéantissez les tyrans, et les faux patriotes. Déjà, ils expirent. Portez-leur donc le dernier coup, et vous aurez la gloire entière d'avoir fondé la plus belle et la plus puissante République.

Tels sont les sentiments que vous exprime le tribunal du district de Menton, séant au fort d'Hercule, département des Alpes-Maritimes. S. et F. »

LAFORÉ, REY, ALBIN, CLAVESANA,
VOLIVER.

LIV

[Le distr. de Mâcon, à la Conv.; 25 germ. II] (1).

« C'est à votre dévouement pour la patrie que la nation française doit encore son salut.

C'est par votre vigilance continuelle que l'affreuse conjuration qui devait la remettre sous la domination d'un tyran a échoué.

Citoyens représentants, restez à vos postes, continuez vos honorables travaux, poursuivez, faites punir les traîtres. De notre côté, nous seconderons vos efforts par le plus grand zèle; déjà pour réduire nos ennemis, les ateliers du salpêtre sont en pleine activité, la patrie peut compter sur 3,000 pesant environ par décade, dans notre district. »

MICHEL, REIGNIER, FOILLARD, BUY,
PROST, ROBERJAC.

LV

[Le c. révol. de Mussidan, à la Conv.; 23 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

L'esprit de ce district est assez généralement à la hauteur des circonstances, et tandis que notre comité s'occupe avec un zèle assidu à faire observer les lois, il rend hommage à votre fermeté, et applaudit avec enthousiasme aux principes qui dirigent votre marche su-

blime. Conservez cet œil perçant qui pénètre les secrets des cœurs des ennemis de notre liberté chérie; qu'ils périssent tous ces monstres, comme le fourbe Danton, et les intrigants Brisot, Chabot et Fabre.

Restez à votre poste, Représentants; continuez à remplir les vœux de vos commettants, et recevez cordialement le salut fraternel de vos concitoyens composant le comité révolutionnaire de Mussidan. »

LAPEYRIÈRE, LAFEUILLE, AULANIER, SIMON, MAZARAN, MÉTIVIER, LAMARQUE, MIANOT, MAGAZ-
CLEAUX, SEPTIÈME BERNARD, LOYEL [et 1 signature illisible].

LVI

[L'agent nat. du distr. de Bellac, au présid. de la Conv.; 23 germ. II] (1).

« Citoyen président,

Je t'adresse une expédition du procès-verbal de la séance de la société populaire de St-Bonnet de ce district, qu'elle m'a envoyé pour transmettre à la Convention; c'est une jouissance bien vive pour moi d'être l'organe d'une société populaire qui manifeste à la Convention des sentiments dont je suis animé; je sens, comme les membres, combien il importe aux amis de la liberté que vous guidez, le vaisseau de la révolution jusqu'à ce qu'il soit arrivé tranquillement au port. S. et F. »

MASSARD.

[Extrait des registres de la Sté popul. de St-Bonnet.]

« Aujourd'hui 20 germinal, l'an second de la République française une et indivisible, les membres de la société populaire assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, le président a donné lecture de la lettre de l'agent national du district qui a adressé à la société un rapport sur les factions de l'étranger et sur la conjuration ourdie par elles dans la République française, pour détruire le gouvernement républicain par la corruption et affamer Paris, fait à la Convention le 23 ventôse l'an second de la République française, par St-Just au nom du Comité de salut public dont il a aussi donné lecture; que tous les membres de la société ainsi que les auditeurs ont entendu avec enthousiasme, reconnaissance et admiration pour les mesures sages et vigoureuses que la Convention a prises pour déjouer les complots et punir les conspirateurs; ils ont aussi témoigné leurs vœux de voir la Convention rester à son poste jusqu'à ce que la liberté soit consolidée et la République délivrée de tous ses ennemis. La société a ensuite arrêté que copie des présentes serait envoyée à l'agent national du district pour transmettre son vœu à la Convention. Vive la République, vive la

(1) C 302, pl. 1093, p. 30.

(2) C 302, pl. 1093, p. 31. Départ. de la Dordogne. Double orthographe Mucidan, Mussidan.

(1) C 302, pl. 1093, p. 32, 33. Haute-Vienne.

Convention, et ont signé ceux qui ont su signer ».

AUBUGEOIS, TEIXIER, LAFAYE, J. BERNARD, F. DEISSEL, F. PAILLIER, P. PEIRAUD, P. PINEL, P. BERNARD, VALLENTIN, GABILHAUD, BRAC.
P.c.c. : AUBUGEOIS (*présid.*), BRAC (*secrét.*).

LVII

[*Le c. de correspondance de la Sté popul. de St-Ybars, à la Conv.; 20 germ. II*] (1).

« Citoyens représentants,

La société de cette commune a gémi du coup fatal qui a menacé vos testes et vous félicite d'avoir déjoué ce complot odieux ourdi si adroitement par ces traîtres, que le glaive de la justice a déjà frappés, quelle scélérateuse ! Vous avec encore sauvé la patrie et votre vigilance, et votre courage la sauveront toujours; continue tes travaux et reste à ton poste ! Montagne ferme, jusqu'à l'entière destruction des tyrans et des traîtres; oui, c'est toi qui peux maintenir la liberté, sans toi tout est perdu, et malgré les écueils qui entourent le vaisseau de la République, ne quitte point le gouvernail que tu ne l'aies conduit au port.

Ce sont les vœux des sans-culottes de cette société qui jurent de vivre et mourir libres. S. et F. »

LATOUR, GALTIER.

LVIII

[*La Sté popul. de Quimperlé, à la Conv.; s.d.*] (2).

« Représentants,

A la nouvelle de la conspiration que vous avez si heureusement déjouée, deux sentiments éclatèrent dans notre sein, celui de l'indignation contre ces scélérats hypocrites qui ont voulu assassiner, avec vous, la liberté publique, et celui de la reconnaissance pour la Convention qui par son infatigable surveillance est parvenue à découvrir cet excécrable complot.

Ces sentiments vous furent transmis aussitôt par une adresse de la société. Nous sommes douloureusement affectés de ne pas la trouver dans la nomenclature de celles dont il a été fait mention au bulletin.

Quel qu'en ait été le sort, comptez sur notre reconnaissance profonde pour le service signalé que vous venez encore de rendre à la République. Comptez sur nos sermens de périr avec vous pour le soutien de la liberté; et comptez que le décret mémorable par lequel vous venez de mettre à l'ordre du jour la vertu et la probité en sera l'appui le plus solide.

(1) C 303, pl. 1101, p. 1. Départ. de la Corrèze. On écrivait aussi Saint-Ybard.

(2) C 303, pl. 1101, p. 2.

Le vœu de notre cœur sera constamment :
Vivent la République et la Convention, et périssent les conspirateurs. »

DEJORDANET (*présid.*), DAVEAU (*secrét.*),
BIENVENUE (*secrét.*).

LIX

[*La Sté popul. de Roche-des-Trois, à la Conv.; 14 germ. II*] (1).

« Citoyens représentants,

Les membres de la société républicaine de Roche-des-Trois, sensiblement affectés des nouveaux dangers que la patrie vient de courir, justement indignés des factions sans cesse renaissantes que des hommes vilement et horriblement pervers disséminent dans la France pour anéantir la plus belle et la plus sage des révolutions, n'ont dans les idées de plaisir et d'horreur qu'ils éprouvent, que deux vœux, celui d'être libres républicains et d'être gouvernés par nos vigilans, braves et dignes représentants. Le second formé par l'indignation est de voir retranchés de la chaîne des êtres tout ce qui s'oppose à la liberté, tous les suppôts de la tyrannie, tous les monstres qu'un sordide intérêt fait mouvoir pour la destruction ou l'esclavage des hommes libres.

Tels sont, Citoyens représentants, les sentimens de tous ceux qui composent la société républicaine de Roche-des-Trois.

Vivent les sans-culottes, vive la Montagne. »

LE GALL (*présid.*), GRARIL (*secrét.*), BUSSON (*secrét.*), MOIGNO (*secrét.*), GUINOTEUIL.

LX

[*La Sté popul. d'Anse, à la Conv.; s.d.*] (2).

« Représentants,

Vous venez d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance nationale; une conspiration était encore tramée par des scélérats pour renverser le fruit de vos sublimes et immortels travaux. Les français devaient perdre leur liberté chérie et retomber dans un esclavage plus affreux que celui d'où ils sortent; mais grâce à votre génie, à votre surveillance infatigable, au moment où ce projet liberticide allait porter ses coups pour assassiner la liberté, vous avez déjoué cette infâme conspiration; déjà les chefs sont arrêtés, beaucoup sont expiés (*sic*) sous le rasoir national, les autres ne tarderont pas, et bientôt la souveraineté nationale sera totalement vengée de leurs crimes.

Nous ne cessons d'admirer vos décrets, ils sont sublimes et ne déçoilent que de la sagesse et de l'équité ! vous venez de décréter à l'ordre du jour la probité et la justice; cette loi salu-

(1) C 303, pl. 1101, p. 7. Rochefort-en-Terre, Morbihan.

(2) C 303, pl. 1101, p. 8. Départ. du Rhône.